

DES GESTES SIMPLES À INTÉGRER AUX HABITUDES QUOTIDIENNES

1. Laisser couler l'eau du robinet pendant encore quelques minutes après qu'elle soit devenue froide (fraîche en été) avant de la boire, surtout si elle a séjourné de longues heures dans les tuyaux (le matin et au retour du travail).
2. Après avoir laissé couler suffisamment l'eau du robinet, remplir un pichet que vous pouvez conserver quelques jours au réfrigérateur.
3. Toujours utiliser de l'eau froide pour cuisiner (café, thé, cuisson des légumes, des pâtes, du riz, etc.).
4. Nettoyer régulièrement l'aérateur (petit tamis) de votre robinet.

Il faut également noter qu'il est inutile de faire bouillir l'eau : le plomb ne s'évapore pas et n'est pas détruit par l'ébullition.

L'EAU À MONTRÉAL

L'eau potable de la Ville de Montréal est d'excellente qualité et respecte la norme québécoise relative à la teneur en plomb de l'eau. Toutefois, lorsque l'eau stagne dans les tuyaux de raccordement en plomb, il pourrait y avoir dissolution de plomb dans l'eau. Cela ne signifie pas forcément qu'il y a dépassement de la norme.

Pour être valide, l'analyse de l'eau e votre robinet doit suivre un protocole accepté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Si vous désirez faire analyser l'eau de votre robinet, assurez-vous de communiquer avec un laboratoire agréé¹.

PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Ville de Montréal souhaite éliminer, d'ici 2026, les 60 000 entrées de service d'eau en plomb présentes sur son territoire.

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble pourvu d'une entrée de service en plomb, nous vous suggérons de la remplacer pour corriger la situation. Attention : si la Ville effectue des travaux sur votre rue et que la portion municipale de votre entrée de service est en plomb, elle la remplacera. Vous devrez alors remplacer la portion privée de votre entrée de service en plomb APRÈS les travaux de la Ville pour ne pas les retarder.

¹ La liste des laboratoires agréés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est disponible à cette adresse : ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/pala/lla03

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

311
ville.montreal.qc.ca/plomb

811 – Info-santé CLSC
santemontreal.ca/eaupotable

MDDELCC Centre de renseignements à Québec
1 800 561-1616
mddelcc.gouv.qc.ca/Eau/potable/plomb

Mai 2017

L'EAU DE VOTRE ROBINET RÉPOND-ELLE AUX NORMES ?



OÙ TROUVE-T-ON DU PLOMB?

Le plomb peut se retrouver en petites quantités dans l'air, l'eau, la nourriture et les poussières. Autrefois, les peintures et l'essence en contenaient de grandes quantités. Elles ont été éliminées grâce à une législation et des normes plus restrictives.

C'est le gouvernement du Québec qui règlemente la qualité de l'eau potable. Depuis 2001, la teneur maximale de plomb dans l'eau est établie à 0,010 milligramme par litre. Cette norme répond à la recommandation actuelle de Santé Canada et s'inscrit dans la tendance que suivent d'autres pays occidentaux.

La Ville de Montréal répond à toutes les nouvelles exigences gouvernementales. Toutefois, certaines résidences construites avant 1970 pourraient encore être reliées au réseau d'aqueduc de la Ville par un raccordement en plomb. L'existence de tuyaux en plomb n'est pas une situation unique à Montréal. On la retrouve ailleurs au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.

À ce jour, aucun cas d'intoxication au plomb causé par l'eau du robinet n'a été rapporté à Montréal.

CONSEILS DE PRÉVENTION

La Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP) considère que le risque pour la santé associé à la présence de plomb dans l'eau du robinet des bâtiments ayant une entrée de service en plomb est faible et que ce risque se limite aux femmes enceintes (pour l'enfant à naître) et aux enfants de moins de 6 ans.

Afin de réduire au minimum ce faible risque, la DRSP recommande aux femmes enceintes et aux parents d'enfants âgés de moins de 6 ans d'envisager :

1. l'utilisation d'un dispositif de filtration² (pichet filtrant, filtre sous l'évier ou filtre attaché au robinet) certifié par l'organisme NSF pour la réduction du plomb conformément à la norme NSF/ANSI n° 53.
2. la consommation d'eau embouteillée. Cette précaution s'applique tout particulièrement aux nourrissons alimentés avec des préparations commerciales de lait reconstitué avec de l'eau (lait concentré, lait en poudre).

² Peu importe le type de filtres, il faut suivre fidèlement les recommandations du fabricant quant à l'installation et à l'entretien de ces filtres.

COMMENT RECONNAÎTRE UNE ENTRÉE DE SERVICE EN PLOMB?

Trouvez la vanne d'entrée d'eau et observez le tuyau. S'il est en plomb :

1. il sera de couleur grise;
2. il ne produira aucune résonance si on le frappe;
3. il laissera des marques métalliques lorsqu'on le gratte;
4. il n'attirera pas un aimant.

Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer cette vérification, communiquez avec votre propriétaire ou avec un plombier. Toutefois, même si votre entrée d'eau potable n'est pas en plomb dans votre domicile, il est possible qu'une portion souterraine ou la portion sous la rue du côté public le soit. Une analyse de votre eau par un laboratoire agréé confirmera la présence ou non de plomb.



Tuyau de plomb

Tuyau de cuivre

TYPES DE BÂTIMENTS CONCERNÉS PAR LA PRÉSENCE ÉVENTUELLE D'ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB

- **Bâtiment construit entre les années 1940 et 1950, communément appelé « maison d'après-guerre » (Wartime Housing)**
Le tuyau de raccordement d'eau potable de la résidence au réseau d'aqueduc municipal pourrait être en plomb. Cela ne signifie pas qu'il y a dépassement de la norme, mais les risques sont toutefois plus élevés.
- **Bâtiment de huit logements et moins construit avant 1970**
Le tuyau de raccordement d'eau potable de la résidence au réseau d'aqueduc municipal pourrait être en plomb. Cela ne signifie pas forcément qu'il y a dépassement de la norme, mais le risque de dépassement existe.

Pour un bâtiment de plus de huit logements ou une résidence construite après 1970, la probabilité que le tuyau de raccordement d'eau potable de la résidence au réseau d'aqueduc municipal soit en plomb est pratiquement inexistante.

